
Applaudissement à l'admission aux honneurs de la séance de la députation de la société des Jacobins, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Applaudissement à l'admission aux honneurs de la séance de la députation de la société des Jacobins, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 152;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40360_t1_0152_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

parti; 3^e de réprimer tout membre qui oserait par la témérité de ses propositions dégrader la liberté des opinions, dirait calomnieusement que le tribunal révolutionnaire prononce des boucheries, donnerait aux mécontents pour signal ces mots de convention, que les journaux leur transmettent, qui relèvent leurs espérances et appellent la persécution sur les patriotes; quiconque enfin voudrait former un parti ou ressusciter le côté droit; 4^e de retirer le décret d'exception porté le 20 brumaire, en faveur des députés susceptibles d'arrestation ou d'accusation. Surveillance, vigueur, justice, unité, égalité, Montagne! vous l'avez juré avec toute la République; vous remplirez vos devoirs et les Français tiendront leurs serments. (*On applaudit.*) (1).

Les pétitionnaires sont admis aux honneurs de la séance. Ils traversent la salle au milieu des plus vifs applaudissements.

Moyse Bayle. Je demande la mention honorable et l'insertion au *Bulletin* de l'adresse de nos frères les Jacobins.

Cette proposition est décrétée.

Basire. Il pouvait résulter de la malheureuse discussion du 20 brumaire (2), dans laquelle j'ai le regret d'avoir figuré, deux mauvais effets; le premier, de retarder la marche du mouvement révolutionnaire; le second, de former dans la Convention un parti opposé à la Montagne. Je dois sur ces deux craintes, assez naturelles, quelques explications. Quant au danger d'apporter du retard à la marche révolutionnaire, personne depuis le 31 mai n'a plus cherché que moi à accélérer cette marche. C'est moi qui le premier ai proposé de déclarer que la République était en révolution, et de donner aux comités révolutionnaires le mandat d'arrêt. Le mouvement révolutionnaire ne peut s'arrêter qu'à la paix, qui en deviendra le terme. A l'égard de la crainte de voir former un parti d'opposition à la Montagne, parti plus dangereux et plus réel, pour lequel on pourrait avoir conçu sur ma personne des espérances auxquelles je rougis d'avoir donné lieu, je déclare qu'après avoir vu, depuis 4 ans, se former autour de moi des partis sans nombre, et avoir été moi-même travaillé en tout sens, je ne suis entré dans aucun, et je n'entrerai jamais dans aucun. Je remercie mes frères les Jacobins, avec lesquels j'ai toujours vécu et veux toujours vivre; je les remercie d'avoir montré cette sollicitude vraiment patriotique, et de m'avoir surveillé. Je demande que la Convention décrète que la Société des Jacobins a bien mérité de la patrie.

Un membre. Je demande l'ordre du jour, mo-

tivé sur ce que la Société n'a jamais cessé de bien mériter de la patrie. (*On applaudit.*)

La Convention passe à l'ordre du jour, ainsi motivé.

Chabot. Je n'ai pas entendu former un parti d'opposition qui arrêtât la marche révolutionnaire, et Dufourny sait, aussi bien que tous les Jacobins, que j'étais à l'insurrection du 31 mai, que j'assistai au comité d'insurrection, que j'y donnai des espérances que les autres n'avaient pas eux-mêmes. Ceux qui voulaient s'opposer à la marche révolutionnaire sont ceux qui voulaient faire établir constitutionnellement le conseil exécutif; voilà le terme du mouvement révolutionnaire, et ce mouvement, comme l'a dit Basire, ne doit s'arrêter qu'à la paix. C'est donc moi qui pourrais plutôt reprocher cette inadvertance à ceux qui me poursuivent aujourd'hui. Je n'ai point voulu de parti d'opposition, je le répète; mais j'ai voulu des discussions, parce que depuis longtemps je n'en voyais plus dans la Convention; voilà pour quel objet j'élèverai toujours ma voix. Je remercie mes frères les Jacobins de leur active surveillance, et s'il m'arrivait de faillir, je les remercierais encore de me dénoncer à la Convention, et de me faire conduire à l'échafaud. Si je m'endors quelquefois, ce sont des coups de fouet qui me réveillent. J'ai poursuivi les conspirateurs jusqu'à l'échafaud, et certes, ma déposition a contribué à leur faire subir le supplice dû à leurs forfaits. Je ne cesserais de les poursuivre, je serai Jacobin, fût-ce malgré les Jacobins; et si la patrie a besoin de mon sang pour sa défense, c'est auprès des Jacobins, avec les Jacobins que je veux mourir pour elle.

Montaut. Peut-être mes collègues ont-ils été un moment égarés; mais déjà la Société des Jacobins a rendu justice à leur cœur. La Société vous a demandé la punition des conspirateurs et de leurs complices; 73 membres de la Convention sont en état d'arrestation. Un décret ordonnait au comité de sûreté générale de faire sur eux un prompt rapport. Il ne s'est point fait; je demande que sous 8 jours ce rapport soit présenté, car déjà plusieurs renseignements sont parvenus au comité.

Thuriot. Citoyens, loin de m'opposer à la proposition de Montaut, je l'appuie, au contraire, de toutes mes forces. Je demande la parole pour relever quelques idées présentées à la Convention. J'ai aussi parlé dans cette séance qui a donné lieu à des réclamations. Je dois dire, puisque les circonstances m'y obligent, que j'ai toujours combattu pour la liberté et l'égalité; j'ai le premier dans Paris affronté les canons de la Bastille; j'ai été pendant 18 mois représentant de la commune, et jamais je n'ai cessé un moment d'être révolutionnaire. J'invoque le témoignage de tous mes collègues. Dufourny, qui ne m'a jamais perdu de vue, doit se rappeler que ce fut moi qui proposai la destruction de l'état-major de la garde nationale parisienne, et que ce fut sur ma motion qu'après une longue et solennelle discussion, l'Assemblée nationale décréta cette suppression. Dans les moments d'orage qui s'élevèrent au 10 août, je fus le premier à dire que c'était le parti de la liberté que nous devions embrasser. On m'a reproché d'avoir voulu maintenir Custine: voyez la calomnie! l'homme qu'on voulait sacrifier pour Custine, était Pache; eh bien est-il un membre

(1) Vifs applaudissements, d'après le *Mercur universel* [25 brumaire an II (vendredi 15 novembre 1793), p. 235, col. 1], le *Journal de Perlet* [n° 418 du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 355], et le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 421, p. 316).

(2) Voy. *Archives parlementaires*, 1^{re} série, t. LXXVIII, séance du 20 brumaire an II (dimanche 10 novembre 1793), p. 702, le passage auquel Basire fait allusion. Voy. d'autre part ci-après, annexe n° 2, p. 167, le compte rendu, d'après le *Journal de la Montagne*, de la séance de la Société des Jacobins, au cours de laquelle Basire, Chabot et Thuriot furent dénoncés.